



PROGRAMME DE FORMATION

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

APTITUDES : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture.

COMPETENCES : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

DELAIS D'ACCES : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

METHODES MOBILISEES : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

MODALITES D'EVALUATIONS :

Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation

Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

ACCESSIBILITE : nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une référente handicap (Zora CHIBATI) est présente pour vous accueillir (sur rendez-vous) et voir avec vous comment nous pouvons adapter la formation à vos besoins.

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 54 heures
PREPARATION A L'EXAMEN DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE
TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR (V.T.C.) - & TRANSPORT DE
PERSONNE A MOBILITE REDUITE (T.P.M.R.).

Accès à l'activité de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :

- Epreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Epreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course ou d'une mission de transport en voiture de transport avec chauffeur

DURÉE DE LA FORMATION : 40 HEURES

Préparation à l'épreuve d'admissibilité : 35 HEURES

- | | |
|---|-----------|
| ● Réglementation du transport public particulier de personnes | 04 heures |
| ● Gestion | 06 heures |
| ● Sécurité routière | 06 heures |
| ● Compréhension et expression en langue française | 04 heures |
| ● Compréhension et expression en langue anglaise | 06 heures |
| ● Développement Commercial | 06 heures |
| ● Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC | 03 heures |

Préparation à l'épreuve d'admission : 05 HEURES

- | | |
|--|-----------|
| ● Conduite et sécurité | 01 heures |
| ● Relation client | 01 heures |
| ● Construction du parcours et accompagnement touristique | 01 heures |
| ● Facturation et paiement | 02 heures |

Transport de personnes à mobilité réduite : 14 HEURES

Exercice d'entraînement dans le cadre de la formation théorique.

Mise en situation sur véhicule adapté dans le cadre de la formation pratique sous forme de jeu de rôle.

Contenu de l'offre :

Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :

Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire

Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :

Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations

Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :

Évaluation des prérequis

Évaluations diverses en cours de formation

Évaluation des compétences acquises en formation

Suivi post formation

Lieu de formation : en centre et en distanciel

Formation en groupe : 12 personnes

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ - 54 HEURES

Préparation examen d'admissibilité :

35 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes

04 heures

- Règlementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Règlementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Obligations générales relatives aux véhicules.
- Obligations relatives aux conducteurs. Conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue.
- Composition et le rôle de divers organismes administratifs, consultatifs et institutionnels.
- Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privés.
- Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, ...), et leur signalétique.
- Dispositions spécifiques relatives aux exploitants : inscription au registre des VTC, règles relatives à la capacité financière.
- Etablir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

B - Gestion

06 heures

- Principes de bases de gestion et de comptabilité - les obligations et documents comptables.
- Charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et en charges variables.
- Principe de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité.
- Principe de l'amortissement.
- Formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, SARL, SASU, SCOP...).
- Mode d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Formalités déclaratives.
- Composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

- Différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants). Comprendre les principes des cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- Devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation.

- Coût de revient en formule simple (formule monôme et formule binôme).
- Notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.

C - Sécurité routière :

06 heures

- Règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation de voies dédiées, ...).
- Risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Principe de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et des ordinateurs dans les véhicules.
- Obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, ...).
- Constat amiable d'accident matériel.
- Sanctions et infractions au code de la route.
- Réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis de conduire).
- Prise en charge des passagers et de leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

D - Compréhension et expression en langue française

04 heures

Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment avec l'activité des transports.

Comprendre et s'exprimer en français pour :

- Accueillir la clientèle. Comprendre les demandes simples des clients.
- Interroger les clients sur leur confort. Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport. Prendre congé des clients.

E - Compréhension et expression en langue anglaise

06 heures

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues, pour :

- Accueillir la clientèle.
- Comprendre les demandes simples des clients.
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle.
- Tenir une conversation très simple durant le transport.
- Prendre congé des clients.

F - Développement commercial

06 heures

- Comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix, ...).
- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC.
- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres.
- Savoir mener des actions de communication pour faire son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques.
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises, ...).

G - Réglementation nationale spécifique de l'activité VTC

03 heures

- Connaître les dispositions applicables aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière, etc...

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique ;
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

H - Préparation examen d'admission :

05 HEURES

1 - Conduite et sécurité heure

1

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse...).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).

2 - Relation client

1 heure

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

3 - Construction du parcours et accompagnement touristique

1 heure

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Préparer un parcours en fonction de la commande du client.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

4 - Facturation et paiement

2 heures

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683

Transport de personnes à mobilité réduite – 14 heures

Formez-vous au Transport de Personnes à Mobilité Réduite en complément de votre activité VTC. Le TPMR, encore considéré comme un marché de niche* cible une clientèle qui nécessite un service supplémentaire lors de la prestation.

Qu'est-ce qu'une personne à mobilité réduite ?

Dans ce secteur d'activité, on parle de bénéficiaires, parmi eux, on retrouve les personnes en situation de handicap, les femmes enceintes, les personnes agréées, mais également les personnes avec des bagages volumineux. En réalité, il n'y a pas de conditions particulières pour être considéré comme personne à mobilité réduite.

Cette formation vous permet de vous démarquer de vos concurrents lorsque vous souhaitez développer votre clientèle privée.

Grâce à cette formation vous pourrez développer différents partenariats avec les maisons de retraites, les mairies, les hôpitaux ou encore d'autres établissements qui imposent cette qualification.

Public visé : Tout public

Prérequis de la formation :

- Permis B non-probatoire.
- Avoir un casier judiciaire B2 vierge.

Moyens pédagogiques mis en œuvre :

Support de cours pour la formation théorique et pratique.

Présentation et explication du contenu de la formation.

Exercice d'entraînement dans le cadre de la formation théorique.

Mise en situation sur véhicule adapté dans le cadre de la formation pratique sous forme de jeu de rôle.

Voici les différentes notions qui seront abordées au cours de la formation :

- Connaître le cadre légal et la législation du TPMR
- Connaître les missions du conducteur accompagnateur
- Adopter une attitude préventive dans le cadre de ses missions
- Connaître sa clientèle
- Etablir un climat de confiance
- Déterminer les attentes de sa clientèle et s'y adapter
- Comprendre le fonctionnement et les limites du corps humain
- Acquérir les principes de base en sécurité et économie d'efforts physique

Siège social : 130 chemin de Saint Joseph 83570 Montfort-sur-Argens - Etablissement : 61, Rue du Rouet 13008 Marseille

Tél. 07.67.84.41.94 | Mail : c3m.formations@gmail.com

N° Siret : 90972805700011 RCS MARSEILLE / RCS DRAGUIGNAN

Déclaration d'activité préfet Région PACA N° : 93830670683